

Formation initiale au port de l'Appareil Respiratoire Isolant (ARI)

Présentiel - Synchrone

Préparez vos collaborateurs à utiliser un Appareil Respiratoire Isolant avec méthode, maîtrise et sécurité. Grâce à des apports ciblés, des démonstrations et des exercices pratiques, les participants apprennent à contrôler leur équipement, s'équiper correctement, gérer leur autonomie, évoluer sous ARI et réagir face à une alarme ou une anomalie. Une formation concrète pour sécuriser les interventions en atmosphère dangereuse, à Lyon-Chassieu ou directement sur votre site.

Objectifs

Cette formation permet à l'entreprise de :

- **sécuriser les interventions réalisées en atmosphère dangereuse** en préparant les salariés à utiliser correctement un Appareil Respiratoire Isolant ;
- **réduire les risques d'accident, d'intoxication et de mauvaise utilisation** liés au port de l'ARI ;
- **développer l'autonomie opérationnelle des collaborateurs** dans le contrôle, la mise en place et l'utilisation de l'équipement ;
- **améliorer la gestion de l'autonomie et des situations dégradées**, notamment en cas d'alarme, d'anomalie ou de difficulté pendant l'intervention ;
- **préserver la disponibilité et la fiabilité des équipements** grâce à l'application des procédures de contrôle, de nettoyage et de reconditionnement ;
- **contribuer au respect des obligations de prévention de l'employeur** relatives à la formation et à l'utilisation des équipements de protection individuelle ;
- **renforcer la culture sécurité de l'entreprise** par une formation pratique, directement applicable aux situations de travail.

Les + métier

Formation initiale ARI à Lyon : contrôler, ajuster et utiliser un appareil respiratoire isolant, gérer son autonomie et intervenir en sécurité.



Public Visé

Cette formation s'adresse à toute personne susceptible de devoir contrôler, porter et utiliser un Appareil Respiratoire Isolant dans le cadre de son activité professionnelle, notamment :
• Personnel d'intervention, de maintenance ou d'exploitation industrielle ;
• Équippers de seconde intervention et personnels de sécurité incendie ;
• Agents intervenant dans des zones enfumées, toxiques, polluées ou susceptibles de présenter un manque d'oxygène ;
• Personnels des secteurs de l'industrie chimique, pétrochimique, énergétique, agroalimentaire ou pharmaceutique ;
• Agents des services d'assainissement, de traitement des eaux, de gestion des déchets ou des réseaux ;
• Techniciens, opérateurs, agents de sécurité et intervenants d'entreprises extérieures amenés à utiliser un ARI ;
• Toute personne désignée par l'employeur pour intégrer une procédure d'intervention nécessitant une protection respiratoire isolante. La formation est destinée aux débutants ou aux personnes n'ayant jamais suivi de formation structurée au port de l'ARI. Elle ne constitue pas, à elle seule, une formation complète au travail en espace confiné, au sauvetage, à la lutte contre l'incendie ou à l'intervention en atmosphère réellement dangereuse.



Pré Requis

Aucun prérequis technique ni formation préalable n'est exigé.

Comprendre les consignes de sécurité transmises dans la langue de la formation et être capable de signaler toute difficulté pendant les exercices.

L'employeur doit s'assurer que le participant ne fait pas l'objet d'une restriction de santé incompatible avec le port d'un Appareil Respiratoire Isolant et informer le service de prévention et de santé au travail des contraintes liées au poste. Le port d'un appareil de protection respiratoire n'exige pas, à lui seul, une aptitude médicale spécifique. Pour les exercices avec masque complet, le participant doit présenter une **zone d'étanchéité faciale dégagée** : absence de barbe, favoris, cheveux, bijoux ou branches de lunettes susceptibles de s'interposer entre le visage et le joint du masque.

Se munir d'une tenue de travail adaptée et de chaussures de sécurité pour la réalisation des exercices pratiques.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

identifier les risques liés aux atmosphères dangereuses et les situations nécessitant le port d'un Appareil Respiratoire Isolant ;
reconnaître les différents composants de l'ARI, expliquer leur fonctionnement et identifier les limites d'utilisation de l'équipement ;

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 1PortARI-20260819



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

effectuer les contrôles de sécurité avant utilisation, notamment la vérification de la bouteille, de la pression, du masque, des raccordements et des dispositifs d'alarme ;
mettre en place, ajuster et retirer l'ARI en respectant la procédure d'équipement et en vérifiant l'étanchéité du masque ;
calculer et surveiller l'autonomie disponible afin d'adapter la durée de l'intervention et de conserver une réserve de sécurité ;
évoluer et réaliser une tâche simple sous ARI en maîtrisant ses déplacements, sa respiration, ses communications et les contraintes liées au port de l'appareil ;
réagir efficacement en cas d'alarme, d'anomalie ou de difficulté, puis assurer le nettoyage, le contrôle visuel et le reconditionnement de l'équipement après utilisation.

Parcours pédagogique

1. Risques liés aux atmosphères dangereuses

- Identification des situations nécessitant une protection respiratoire isolante.
- Principaux risques : manque d'oxygène, gaz, vapeurs, fumées et substances toxiques.
- Effets possibles sur l'organisme.

2. Présentation de l'Appareil Respiratoire Isolant

- Principe de fonctionnement de l'ARI à circuit ouvert.
- Identification des principaux composants : bouteille, détendeur, harnais, manomètre, avertisseur sonore et masque complet.
- Rôle et fonctionnement de chaque élément.

3. Contrôles avant utilisation

- Vérification de l'état général de l'ARI et du masque.
- Contrôle de la pression de la bouteille.
- Vérification des raccordements, de l'étanchéité et du dispositif d'alarme.
- Identification des anomalies nécessitant la mise hors service de l'équipement.

4. Équipement et déséquippement

- Mise en service de l'ARI.
- Méthode de mise en place et d'ajustement du harnais.
- Positionnement du masque et contrôle de son étanchéité.
- Procédure de retrait de l'équipement en sécurité.
- Prévention des contaminations lors du déséquippement.
- Lecture du manomètre et surveillance de la consommation d'air.
- Calcul théorique de l'autonomie disponible.
- Prise en compte de l'effort, du stress et des conditions d'intervention.
- Gestion de la réserve de sécurité et anticipation du repli.

5. Exercices pratiques sous ARI

- Prise en main et port effectif de l'équipement.
- Déplacements et réalisation de tâches simples sous ARI.
- Adaptation de la respiration et gestion de l'effort.
- Communication avec les équipiers.
- Évolution sur un parcours pédagogique sécurisé, avec visibilité réduite lorsque les conditions le permettent.
- Conduite à tenir et reconditionnement
- Réaction face à une alarme de fin d'autonomie, une fuite, une gêne respiratoire ou une anomalie.
- Mise en sécurité et procédure de repli.
- Nettoyage, désinfection et contrôle visuel après utilisation.
- Reconditionnement et signalement des défauts constatés.
- Mise en situation pratique et évaluation individuelle des acquis.

Méthodes pédagogiques

La formation repose sur une pédagogie **active, progressive et centrée sur la pratique**, alternant :

- des **apports théoriques ciblés**, illustrés par des exemples de situations professionnelles et adaptés aux risques rencontrés par les participants ;
- une **méthode interrogative**, fondée sur les échanges, le questionnement et le partage d'expériences afin de mobiliser les connaissances du groupe ;
- une **méthode démonstrative**, au cours de laquelle le formateur présente les composants de l'ARI, les contrôles avant utilisation, les procédures d'équipement, de déséquippement et de reconditionnement ;
- des **exercices pratiques individuels et collectifs** permettant à chaque participant de manipuler l'appareil, d'ajuster le masque, de vérifier son étanchéité et de surveiller son autonomie ;
- des **misés en situation simulées**, reproduisant les contraintes d'une

Moyens pédagogiques

La formation s'appuie sur des moyens pédagogiques adaptés aux apprentissages théoriques et aux exercices pratiques, notamment :

- une **salle de formation équipée** d'un écran ou vidéoprojecteur et d'un tableau permettant la présentation des apports théoriques ;
- un **support pédagogique illustré** présentant les risques liés aux atmosphères dangereuses, les composants de l'ARI, les contrôles de sécurité et les procédures d'utilisation ;
- des **Appareils Respiratoires Isolants à circuit ouvert**, en état de fonctionnement et en nombre suffisant pour permettre les manipulations individuelles ;
- des **masques complets, bouteilles d'air comprimé, détendeurs, manomètres et dispositifs d'alarme** compatibles avec les appareils utilisés ;
- les **notices des fabricants, fiches de contrôle, procédures d'équipement et grilles de calcul ou de suivi de l'autonomie** ;

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 1PortARI-20260819

intervention sous ARI : déplacements, visibilité réduite, communication, gestion de l'effort et réaction à une alarme ;

- une **analyse des pratiques et des erreurs observées**, suivie de corrections immédiates et de nouveaux essais lorsque cela est nécessaire ;
- une **évaluation formative continue**, permettant au formateur d'adapter le rythme, les explications et les exercices au niveau de progression des participants.

La participation active de chaque stagiaire est privilégiée afin de favoriser l'acquisition des gestes, des réflexes de sécurité et de l'autonomie nécessaire à l'utilisation d'un Appareil Respiratoire Isolant.

- une **zone sécurisée dédiée aux exercices pratiques**, permettant la mise en place, le port, le retrait et le reconditionnement de l'ARI ;
- un **parcours pédagogique ou une zone d'évolution aménagée**, permettant de reproduire les contraintes liées au déplacement, à l'effort, à la communication et à la visibilité réduite ;
- selon le programme retenu, du matériel de simulation tel qu'une **machine à fumée pédagogique non toxique, une ligne guide, des obstacles ou un mannequin d'exercice** ;
- des **produits et équipements adaptés au nettoyage et à la désinfection des masques**, conformément aux préconisations du fabricant ;
- des **questionnaires, études de situations, fiches d'exercices et grilles individuelles d'évaluation** pour mesurer la progression et valider les acquis.

Les équipements utilisés lors de la formation sont contrôlés avant les exercices. Les mises en situation sont organisées dans un environnement sécurisé, sous la surveillance permanente du formateur.

Modalités de suivi

Le suivi de l'exécution de la formation et de l'assiduité des participants est assuré au moyen de :

- la signature d'une **feuille d'émargement individuelle ou collective**, par demi-journée, par les participants et le formateur ;
- la vérification de la présence et de la participation active des stagiaires pendant les apports théoriques et les exercices pratiques ;
- le suivi de la progression pédagogique par le formateur, au moyen de questionnements, d'échanges, de démonstrations et de mises en situation ;
- l'utilisation d'une **grille individuelle de suivi et d'évaluation pratique**, permettant de consigner les contrôles, gestes et procédures réalisés avec l'ARI ;
- l'enregistrement des résultats obtenus lors des évaluations théoriques et pratiques ;
- la remise d'une **attestation de fin de formation**, précisant la nature de la formation suivie et les résultats de l'évaluation des acquis ;
- le recueil de l'appréciation des participants au moyen d'un **questionnaire de satisfaction à chaud** en fin de session.

Les documents relatifs à l'assiduité, au suivi pédagogique et aux évaluations sont conservés par EVINCEL conformément à ses procédures internes de traçabilité.

Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialisé en prévention des risques professionnels, en protection respiratoire et en utilisation des Appareils Respiratoires Isolants, disposant d'une expérience opérationnelle et pédagogique dans les environnements à atmosphère dangereuse. Intervenant maîtrisant : les fonctionnements, les contrôles et les limites d'utilisation des ARI ; les risques liés aux atmosphères appauvries en oxygène, toxiques ou enfumées ; les procédures d'équipement, de déséquipement et de gestion de l'autonomie ; la conduite des exercices pratiques et des mises en situation sécurisées ; les procédures de nettoyage, de reconditionnement et de signalement des anomalies ; l'animation de formations pour adultes et l'évaluation des compétences pratiques. Selon le contexte de la formation, l'intervenant peut être issu des domaines de la sécurité incendie, du secours, de l'industrie, de la maintenance, des espaces confinés ou de la prévention des risques professionnels.

Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation au moyen de :

- un **questionnement oral et/ou un questionnaire de positionnement** en début de session afin d'identifier les connaissances initiales des participants ;
- des **évaluations formatives** au cours des apports théoriques, sous forme de questions-réponses, d'exercices et d'études de situations ;
- un **questionnaire théorique de fin de formation** portant notamment sur les risques liés aux atmosphères dangereuses, le fonctionnement de l'ARI, ses limites d'utilisation, les contrôles de sécurité et la gestion de l'autonomie ;
- une **évaluation pratique individuelle en situation simulée**, au cours de laquelle le participant doit contrôler, mettre en service, ajuster, utiliser et retirer l'ARI en respectant les consignes de sécurité ;
- une observation des capacités du participant à **surveiller sa pression, gérer son autonomie, évoluer sous ARI et réagir à une alarme ou à une anomalie** ;
- une évaluation réalisée à partir d'une **grille de critères définis par EVINCEL**, distinguant les compétences acquises, en cours d'acquisition ou non acquises.

La réussite est conditionnée par l'acquisition des connaissances essentielles et par la réalisation satisfaisante des gestes et contrôles de sécurité. En cas de difficulté, des explications complémentaires et un nouvel exercice pratique sont proposés dans la limite du temps de formation.

Une **attestation de fin de formation mentionnant les résultats de l'évaluation des acquis** est remise au participant. Elle ne constitue pas, à elle seule, une autorisation d'intervention délivrée par l'employeur.

Moyens à mettre en oeuvre

Dans le cadre d'une formation réalisée en intra-entreprise sur le site du client, celui-ci devra mettre à disposition : Une salle de formation adaptée au nombre de participants, équipée de tables, de chaises, de prises électriques et d'un espace de projection ; Une zone d'évolution sécurisée, balisée et exempte d'atmosphère dangereuse, permettant la réalisation des exercices pratiques sous ARI ; Des Appareils Respiratoires Isolants utilisés dans l'entreprise, lorsque la formation doit être réalisée sur les équipements habituels des participants ; Des masques complets adaptés, des bouteilles d'air comprimé chargées et des bouteilles de remplacement en quantité suffisante, avec des équipements vérifiés, entretenus et conformes aux préconisations du fabricant ; Des notices, consignes internes, procédures d'intervention et documents de sécurité du site nécessaires à l'adaptation de la formation aux conditions réelles de travail ; Des équipements de protection individuelle imposés sur le site : tenue de travail, chaussures de sécurité, casque, gants ou autres équipements selon l'environnement ; Des moyens nécessaires au nettoyage, à la désinfection et au reconditionnement des équipements, lorsque les ARI du client sont utilisés ; L'autorisation d'accès aux locaux et aux zones d'exercice ainsi que la communication préalable des risques particuliers, règles de circulation et consignes d'urgence du site. Le client s'assure également que les participants ne présentent pas de restriction connue incompatible avec le port de l'ARI et que la zone d'étanchéité du masque reste dégagée. Des exercices ne sont pas réalisés dans une atmosphère réellement dangereuse. Toute mise en situation particulière doit faire l'objet d'une analyse préalable et d'un accord entre EVINCEL et l'entreprise cliente. Pour une formation inter-entreprises organisée dans les locaux d'EVINCEL, aucun matériel pédagogique spécifique n'est à fournir par le client. Les participants doivent toutefois se présenter avec une tenue de travail adaptée et des chaussures de sécurité.

Modalités d'accessibilité handicap

La formation est ouverte aux personnes en situation de handicap. Afin de préparer leur accueil dans les meilleures conditions, les participants ou leur employeur sont invités à signaler, dès l'inscription, toute situation nécessitant une adaptation auprès du **référé handicap d'EVINCEL**.

Une analyse individualisée des besoins est réalisée afin d'étudier les aménagements mobilisables : adaptation des supports, du rythme ou des consignes, démonstrations renforcées, accompagnement individualisé, adaptation des évaluations ou mobilisation de partenaires spécialisés. Cette démarche s'inscrit dans les principes d'accessibilité et de compensation applicables aux organismes de formation.

La formation comprenant le **port d'un masque complet et d'un Appareil Respiratoire Isolant**, ainsi que des déplacements et des exercices pratiques avec effort physique, la compatibilité des adaptations avec les exigences de sécurité et les compétences à acquérir devra être vérifiée avant la session.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 1PortARI-20260819

Lors d'une formation réalisée en intra-entreprise, le client veille à l'accessibilité des locaux et de la zone d'exercice et informe EVINCEL des besoins particuliers des participants. Lorsque l'adaptation ne permet pas de garantir la sécurité ou la réalisation des exercices indispensables, une solution pédagogique ou une orientation alternative est recherchée avec le participant, l'employeur et, si nécessaire, les acteurs spécialisés du



Durée

3.50 Heures **0.5** Jour 2 à 10 participants

Effectif



Contactez-nous !

Le service Formation
Responsable pédagogique

Tél. : 0478225898
Mail : contact@evincel.fr

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 1PortARI-20260819



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427